

ENSEIGNEMENT DE TRANSITION Grille horaire des 3^e et 4^e années

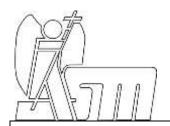
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA GRILLE HORAIRE DES 3^e et 4^e ANNEES

1.	COURS DE FORMATION COMMUNE obligatoires pour tous I	es élèves	
	Religion	2 h	
	Éducation physique (sauf Sport - études)	2 h	
	Géographie	2 h	
	Histoire	2 h	
	Langue maternelle	5 h	
	Langue moderne I (néerlandais, allemand ou anglais)	4 h	
	Mathématique	5 h	
2.	COURS DE FORMATION COMMUNE		
	dont le NIVEAU est laissé au choix des élèves		
	Sciences	3 h ou 5 h	
3.	FORMATION AU CHOIX : les élèves choisissent une ou plusieurs options		
OBS	Sciences Economiques	4 h	
OBS	Latin	4 h	
OBS	Langue moderne II (néerlandais, allemand ou anglais)	4 h	
OBG		0.1	
	Sport - études football	8 h	
4.	OPTIONS OU ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES :		
	les élèves choisissent une option pour compléter leur horaire		
	<u> </u>	0.1	
	Éducation plastique	2 h	
	Activités sportives	2 h	
	Informatique	2 h	
	Conversation anglaise (uniquement pour les élèves en	2 h	
	immersion et obligatoire pour eux)		

5. RATTRAPAGE : au cours de l'année, des cours supplémentaires peuvent être imposés aux élèves qui seraient en difficulté.

REMARQUE: Quel HORAIRE HEBDOMADAIRE peut suivre un élève?

- Dans l'enseignement général, l'horaire hebdomadaire d'un élève ne peut pas dépasser 32 heures de cours sauf pour ceux qui suivent deux cours de langue moderne à 4h. Dans ce cas, l'horaire hebdomadaire peut atteindre 34 heures.
- Dans l'enseignement technique de transition, l'horaire hebdomadaire d'un élève ne peut pas dépasser 34 heures de cours sauf pour ceux qui suivent deux cours de langue moderne à 4h. Dans ce cas, l'horaire hebdomadaire peut atteindre 36 heures.
- Si l'élève suit des cours de rattrapage, son horaire peut temporairement atteindre 34 h.



Contenu et objectifs

SPORT - ÉTUDES (football) 8h/semaine (option de base groupée)

La finalité de cette option est d'aider les élèves motivés pour la pratique sportive intensive à poursuivre une scolarité dans de bonnes conditions. En intégrant un temps important de pratique sportive dans le cadre de l'école, cette option offre la possibilité aux élèves de valoriser leurs talents physiques et d'établir des liens entre une activité de prédilection, le football, et les cours de formation commune. Il ne s'agit donc pas de former des athlètes de haut niveau mais bien d'offrir aux jeunes une scolarité classique, avec des possibilités de mouvements et d'engagement physique.

Les apprentissages proposés s'orientent vers deux domaines principaux : d'une part, la connaissance approfondie de la logique interne du football, la maîtrise

des techniques et le travail de préparation physique spécifiques à ce sport ; d'autre part, des savoirs et des références théoriques nécessaires à une prise en charge progressive et autonome par l'élève de son activité physique. La pratique du football sera privilégiée (6 heures - trajets compris), la formation théorique (en relation étroite avec la pratique) occupant le reste du temps (2 heures).

La <u>formation pratique</u> abordera les quatre axes du programme d'éducation physique, à savoir éducation à la santé, éducation à la sécurité, éducation à l'expression et éducation sportive.

La <u>formation théorique</u> développera des compétences dans les domaines de l'anatomie et de la physiologie, de l'analyse du mouvement, de l'hygiène, de la méthodologie (entraînement, filières énergétiques...) et de la connaissance du sport pratiqué (règlement, arbitrage, dispositifs tactiques...).